

La parabole du méchant serviteur

Verset clé : *"Ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ?"*
(Matthieu 18 : 33)

Texte choisi : Matthieu 18 : 21 - 35

Dans cette partie de son discours concernant les péchés et les offenses, Jésus insiste sur la responsabilité que nous avons de pardonner aux autres le mal qu'ils nous ont fait, plus particulièrement quand l'offense provient de nos frères ou sœurs. Il répond ainsi à la question de Pierre mentionnée au verset 21 : *«Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il péchera contre moi ? Sera-ce jusqu'à sept fois ?»*

Pierre semble avoir compris qu'il faut pardonner. En effet, Jésus avait donné à ses disciples des instructions à ce sujet quand il leur avait enseigné le modèle de prière que nous trouvons en Matthieu 6 : 14, 15 ; et évidemment ils ne l'avaient pas oublié. De plus, connaissant chaque mot de cette prière et ayant reçu l'exemple quotidien du Maître, Pierre savait que, pour pardonner effectivement, il ne fallait ni garder rancune envers son prochain ni chercher à se venger. Le

pardon impliquait seulement de faire le bien et d'oublier l'offense.

Pourtant, il apparaît que Pierre avait une appréciation restreinte de tout ce que renferme le pardon. D'après sa question, il semble qu'il ait cru que quiconque péchant contre lui ne pourrait être pardonné qu'un certain nombre de fois, suggérant même que pardonner sept fois serait approprié. Ainsi, il supposait que si un frère lui avait fait du mal plus de sept fois, il ne serait plus digne d'être pardonné. Alors, à juste titre il pourrait cesser de le considérer comme un frère ou un ami et ne plus avoir de relation avec lui. Peut-être Pierre pensait pouvoir appliquer ce qui est écrit en Proverbes 24 : 16 : *« Car sept fois le juste tombe, et il se relève »*.

Or Jésus lui répondit : *« Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à soixante-dix fois sept fois. »* Le Maître utilisa un nombre extravagant pour impliquer qu'il fallait pardonner indéfiniment, car on n'imagine pas que quelqu'un puisse -au sens littéral-, comptabiliser 490 péchés [70 fois 7] commis contre lui par son frère. Cela signifie en fait, qu'il n'est pas juste de comptabiliser les offenses qui nous sont faites. C'est Dieu qui juge, et c'est à lui, -et non à nous-, qu'il revient d'appliquer une sanction ou une punition (Deutéronome 32 : 35, 36). Mais, ce qui est encore plus important, c'est que Dieu est très miséricordieux. Il multiplie ses pardons, et il est

rempli de compassion (Psaume 78 : 38, 39). Ainsi, Jésus enseigne que nous devons constamment mettre en pratique le pardon, afin que cela devienne notre réponse habituelle, en imitant ce que fait Dieu.

Après avoir répondu à Pierre, Jésus raconte une parabole dans le but de montrer la nécessité de pardonner les offenses qui nous sont faites. C'est l'histoire d'un seigneur qui annule une importante dette que lui doit un de ses serviteurs. Or, ce même serviteur ne veut pas remettre la dette d'un très petit montant que lui doit un autre serviteur. Lorsque le maître apprend que son serviteur a agi de la sorte, il se met très en colère contre lui et exige le remboursement intégral de sa dette, d'une part parce que son serviteur n'a pas fait preuve de compassion à l'égard de son camarade serviteur, et d'autre part parce que la somme due était peu importante (voir versets 23 à 34).

Pour les disciples de Jésus, la leçon de la parabole est claire. Dieu nous a pardonné nos péchés adamiques par l'œuvre rédemptrice du Christ (Ephésiens 1 : 3, 7). Nous avons été abondamment pardonnés. Ainsi, les péchés commis contre nous par nos frères, lesquels ont été également pardonnés par Dieu, doivent susciter en nous une semblable compassion. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons accomplir ce qui est exigé de nous, comme mentionné en Michée 6 : 8 : « *ce que*

l'Éternel demande de toi, c'est que tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, et que tu marches humblement avec ton Dieu ». 📖